

PAR COURRIEL

Québec, le 29 mars 2019

Monsieur Jean-François Bergeron
Coordonnateur – Direction de la planification et de la coordination
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-314
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Question 1 :

- Dans ses avis relatifs à la recevabilité de l'étude d'impact du projet, votre ministère a formulé certaines demandes à l'égard de la protection du **garrot d'Islande**. Il a notamment demandé à l'initiateur que les mesures de protection du garrot d'Islande soient appliquées dans la stratégie d'accès. En réponse, Hydro-Québec s'est engagé à ne pas faire passer de nouveau chemin permanent à moins de 200 m d'un lac sans poisson (PR5.2, p. 99). Considérant la zone de protection de 50 m établi par votre ministère autour de petits lacs, est-ce que la mesure proposée par Hydro-Québec est jugée suffisante ?

Question 2 :

- La réalisation du projet entraînera la perte de 10,6 ha d'habitats potentiels pour la **grive de Bicknell**. Hydro-Québec accepte que cette perte soit compensée selon les Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques, tel que demandé par votre ministère. À cet égard, vous avez mentionnés dans les avis que des discussions étaient déjà entamées avec Hydro-Québec concernant d'éventuels projets de compensation d'habitat. Veuillez faire le point sur les mesures envisagées et l'état des discussions.



Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **2 avril** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnateur du secrétariat de la commission